

Arrêté n° 56 PR du 4 février 2021 portant désignation des personnalités au conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Polynésie française

Paru in extenso au journal officiel n°12 N du 09/02/2021 à la page 3131 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 14/02/2023

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le code de l'éducation applicable en Polynésie française ;
Vu l'ordonnance n° 2014-693 du 26 juin 2014 portant extension et adaptation dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;
Vu le décret n° 2015-6 du 6 janvier 2015 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de l'université de Polynésie française ;
Vu la loi du pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la charte de l'éducation de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 52 CM du 21 janvier 2021 portant nomination de M. Eric Tournier en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 54 PR du 8 février 2023*

Il est désigné par le présent arrêté les personnalités au conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Polynésie française.

Ces personnalités sont au nombre de trois (3) :

- Mme Christelle Lehartel, ministre de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- M. Eric Tournier, directeur général de l'éducation et des enseignements ;
- M. Johnny Biret, inspecteur de l'éducation nationale adjoint, chef du département de l'action pédagogique et éducative de la direction générale de l'éducation et des enseignements.

Art. 2

L'arrêté n° 1132 PR du 20 septembre 2018 portant désignation des personnalités au conseil de l'Ecole supérieure, du professorat et de l'éducation de l'université de la Polynésie française, est abrogé.

Art. 3

Le ministre de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 février 2021.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de l'éducation,
de la modernisation de l'administration,
Christelle LEHARTEL.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 56 PR du 4 février 2021](#), JOPF n° 12 N du 09/02/2021 à la page 3131
- [Arrêté n° 40 PR du 1er février 2023](#), JOPF n° 11 N du 07/02/2023 à la page 2488
- [Arrêté n° 54 PR du 8 février 2023](#), JOPF n° 13 N du 14/02/2023 à la page 3632